



Travailler pour un concurrent pendant ses congés est une faute grave

Fiche pratique publié le 18/09/2017, vu 1077 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le salarié qui, pendant ses congés payés, travaille chez un concurrent intervenant dans le même secteur d'activité et dans la même zone géographique que son employeur commet une faute grave pouvant entraîner son licenciement. C'est ce qu'a jugé la Cour de cassation le 5 juillet 2017.

Une salariée, qui occupait un poste de chef d'équipe et avait une fonction de référente à l'égard de ses collègues, avait exercé pendant ses congés payés des fonctions identiques à celles occupées dans son entreprise, pour le compte d'une société directement concurrente. Elle avait été licenciée pour faute grave.

La salariée qui contestait son licenciement faisait valoir l'absence de préjudice pour son employeur.

Mais pour la Cour de cassation, le fait pour un salarié d'exercer pendant ses congés des fonctions identiques à celles occupées dans son entreprise, pour le compte d'une société directement concurrente et dans une même zone géographique, constitue un manquement à son obligation de loyauté. Elle a considéré que ces agissements étaient d'une gravité telle qu'ils justifiaient un licenciement, même en l'absence de préjudice pour l'employeur.

[Cour de cassation, Chambre sociale, 5 juillet 2017, 16-15623, Publié au bulletin](#)

Articles sur le même sujet :

- [Modifier un contrat de travail](#) **NOUVEAU**
- [Sanctionner un salarié](#)
- [Renouveler ou prolonger une période d'essai](#)
- [Rompre une période d'essai](#)
- [Licencier un salarié pour faute](#)
- [Donner sa démission](#)
- [Se défendre devant les prud'hommes](#)

- [Temps de travail effectif : définition](#)
- [Quelles sont les durées maximales de travail ?](#)
- [Preuve des heures de travail effectuées](#)
- [Comment calculer les heures supplémentaires ?](#)
- [Les limites à l'accomplissement d'heures supplémentaires](#)
- [Travail à temps partiel : heures complémentaires ou heures supplémentaires ?](#)
- [L'employeur peut-il déterminer librement les horaires de travail ?](#)
- [La modification des horaires de travail](#)
- [Dans quelles circonstances la récupération d'heures est-elle possible ?](#)

- Travail de nuit : dans quels cas ?
- Qu'est-ce que le régime unique d'aménagement du temps de travail ?
- Jours fériés et majoration
- Quelles sont les conséquences de la journée de solidarité ?
- Repos hebdomadaires des salariés